
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2009-2010

1 DÉCEMBRE 2009

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2010⁽¹⁾

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET
DES QUESTIONS EUROPÉENNES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DU RÈGLEMENT,
DE L'INFORMATIQUE, DU CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU
GOUVERNEMENT ET DES DÉPENSES ÉLECTORALES
PAR **MME MARIANNE SAENEN.**

(1) Voir Doc. n°54 (2009-2010) n°1 à 5.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française	3
2	Discussion	5
3	Réponses du Ministre-Président	7
4	Votes	10

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission a examiné au cours de sa réunion du 1er décembre 2009(2)le projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2009 (doc. n° 50 (2009-2010) n° 1) ainsi que le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010 (doc. n° 54 (2009-2010) n° 1) – partim pour ce qui concerne ses compétences.

Les membres de la commission ont décidé de présenter un avis commun à ces deux projets de décret.

1 Exposé de M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française

Le Ministre-Président déclare que l'exposé et le vote du budget constituent un temps fort, à la fois pour l'Assemblée amenée à exercer son contrôle démocratique, et pour le Gouvernement qui traduit en chiffres, sa stratégie et ses priorités.

Il tient à préciser qu'il ne considère pas comme un exercice formel le débat qui va suivre relatif aux voies et moyens nécessaires pour atteindre les objectifs.

Il affirme qu'il revient, au Ministre du Budget de présenter l'exposé général.

Néanmoins, comme il l'a toujours fait en sa qualité de Ministre-Président, il mentionnera quelques grandes caractéristiques de cet exercice.

Le Ministre-Président rappelle, s'il y a encore lieu, que ces budgets ont été élaborés dans un contexte financier particulièrement difficile.

Il ne s'en tiendra ici qu'à un seul chiffre car il pense qu'il est suffisamment éloquent et qu'il souligne, à lui seul, l'ampleur du défi : une perte totale de recettes cumulée pour la Région wallonne et la

Communauté française de plus 1,2 milliards d'euros par rapport au budget initial 2009.

Il assure que le gouvernement a choisi d'affronter ce défi de manière globale au niveau de la Région et de la Communauté et de manière solidaire entre la Wallonie et Bruxelles.

Les travaux menés, dès la fin du mois d'août, pour l'ajustement 2009 et l'initial 2010, l'ont ainsi été de manière totalement parallèle entre la Région wallonne et la Communauté française et ce, notamment avec la tenue de conclaves communs aux deux gouvernements.

Il soutient qu'il a été possible d'agir de la sorte grâce au fait que, depuis cette législature, le gouvernement communautaire est largement l'émanation de celui des Régions. En effet, le Ministre-Président et les trois vice-présidents du Gouvernement wallon sont aussi ceux du Gouvernement de la Communauté française.

Cette approche commune a permis de traduire, dans les budgets, les priorités énoncées et, notamment, celle accordée à l'enseignement.

Un enseignement qui, trop longtemps, fut dissocié du projet de développement régional et que le gouvernement entend désormais articuler beaucoup plus immédiatement avec celui-ci.

Cet enseignement, clef de notre avenir, a donc été préservé dans le cadre des économies proposées. En effet, au-delà des économies prévues par les accords dits de « l'Olivier » la quasi-totalité de l'effort additionnel a été réalisé par la Région wallonne.

Il considère qu'il s'agit d'un choix fort posé par le gouvernement, parce qu'un enseignement performant, en phase avec les réalités économiques et les défis de l'avenir, est indispensable au redéploiement durable de la Wallonie et de Bruxelles.

C'est aussi un choix qui témoigne, une fois de plus, de la solidarité de la Wallonie envers Bruxelles, puisque ce budget prévoit 200 millions de transferts de normes - si souhaités - et 12,5 millions de transferts, en cash, vers la Cocof.

Voilà une réponse, à la fois claire et, il l'espère, définitive à ceux qui laissent entendre que Bruxelles fait les frais du rapprochement entre la Région wallonne et la Communauté française.

En parlant d'avenir, il tient également à souligner combien ce budget est responsable à ce propos.

En effet, malgré le contexte très difficile, le gouvernement désiret élaborer un budget qui

(2) Ont participé aux travaux de la commission :

M. Diallo (Président), M. Maene, M. Pirlot, M. Tomas, M. Walry, Mme Barzin, M. Destexhe, M. Kubla, M. Defossé, Mme Saenen, M. Gadenne, M. Migisha (en remplacement de Mme Fremault)

Ont assisté aux travaux de la commission :

M. Demotte, Ministre-Président
Mme Tabbara, collaboratrice au Cabinet du Ministre-Président
M. Corouge, collaborateur au Cabinet du Ministre-Président
M. Cordonnier, expert du groupe PS
Mme Moyart, experte du groupe MR
Mme Bernard, experte du groupe cdH

pose concrètement les bases des premières économies nécessaires pour atteindre notre objectif de retour à l'équilibre en 2015. Et ce, sans sacrifier les politiques nécessaires de relance dans la cohésion sociale. Mais sans reporter la charge de la dette sur les générations futures.

Dans ce cadre, les économies ont essentiellement été réalisées sur les crédits dits « non organiques et hors dépenses de personnels ». L'ensemble des OIP et organismes assimilés ont également été invités à participer à cet effort d'économie, via le gel de leur dotation.

Cette logique de compression maximale des dépenses et ce travail budgétaire politiquement responsable ont permis de dégager des moyens complémentaires.

Ainsi, par exemple, si le Parlement vote le présent projet de décret budgétaire :

- les écoles disposeront de 20 millions d'euros additionnels pour leurs subventions de fonctionnement ;
- et l'ONE disposera des 12 millions d'euros supplémentaires prévus pour la mise en œuvre du Plan Cigogne,...

Il souligne que tout ce qui précède a été et sera expliqué par le Ministre du Budget ainsi que par les ministres fonctionnels.

Par ailleurs, concernant plus spécifiquement les budgets de la Présidence, le Ministre-Président explique que pour plus de facilité et de cohérence, il abordera en parallèle l'ajustement du budget 2009 et l'élaboration du budget initial 2010.

Il note que les budgets ajustés 2009 et initial 2010 pour les compétences liées directement à la Présidence de la Communauté française n'appellent in fine que peu de commentaires, exception faite des mesures d'économies transversales que le gouvernement s'est imposé.

En effet, l'ajustement 2009 a été, pour les crédits qui relèvent de ses compétences, une opération technique visant à fixer les crédits au plus près des besoins estimés en 2009, notamment afin d'atteindre les objectifs d'économies qui nous avaient été fixés.

Quant à l'élaboration du budget 2010, elle s'est bien évidemment également inscrite dans ce même contexte.

Le Ministre-Président se propose de parcourir le budget dans l'ordre des différents programmes afin de mettre en évidence les éléments qui méritent d'être relevés.

A la division organique 01 et plus précisément concernant la dotation au Parlement de la Communauté française, le Ministre-Président souligne que celui-ci a bien confirmé sa volonté de participer à l'effort d'économie à mener par la Communauté française. Sa dotation a donc été fixée à 26.681.000 euros à l'initial 2010, soit 981.000 € de moins qu'à l'initial 2009. En effet, cette somme complémentaire correspondait au montant octroyé à l'initial 2009 au titre d'indexation et du 1 % additionnel. Vu l'absence finale d'inflation en 2009 ainsi que le contexte économique et budgétaire difficile, il a semblé cohérent de revenir sur cette augmentation de dotation, comme cela a par ailleurs été fait pour l'ensemble des organismes d'intérêt public ou assimilés de la Communauté française.

A la division organique 11, le Ministre-Président fait remarquer la création d'une nouvelle allocation de base 41.02.31 relative au financement de l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française dans le cadre du renforcement des synergies en matière statistiques. Cette AB a été dotée de 140.000 euros à l'initial 2010 par réallocation budgétaire et servira à rembourser à l'IWEPS le coût des 2 équivalents temps plein recrutés pour la mise en œuvre des nouvelles missions confiées à l'IWEPS dans ce cadre.

En effet, dans l'optique d'améliorer la cohérence des informations, leurs analyses (concepts, nomenclatures,...) et la méthodologie utilisée, l'accord de coopération prévoit de confier à l'IWEPS une mission relative aux données statistiques relevant des compétences de la Communauté française. Les secteurs qui seront visés par ce dernier sont les suivants : la culture, en ce compris l'éducation permanente et la jeunesse, l'audio-visuel, le sport, l'enseignement, la prévention et la santé, la petite enfance, l'aide à la jeunesse, l'enseignement de promotion sociale.

De plus, en ce qui concerne la valorisation de notre patrimoine culturel, Le Ministre-Président voudrait également mettre en évidence l'inscription au budget initial 2010 de 300.000 euros à l'allocation de base 33.08.31 relative au soutien des métropoles de la culture, soit 100.000 euros de plus qu'à l'ajustement 2009.

En effet, afin de valoriser leur patrimoine, il a été décidé de mettre à l'honneur, tous les deux ans, et ce, pendant toute une année une de nos villes ou communes, en leur octroyant le titre de Métropole Culture en Communauté Wallonie-Bruxelles. Pour le titre de Métropole Culture 2010, c'est la ville de Liège qui a été retenue.

Enfin, l'allocation de base 41.01.31 relative au protocole de lutte contre les discriminations a été dotée de 51.000 euros supplémentaires à l'initial 2010 afin de la porter à 101.000 euros au total, somme permettant de financer en 2010 à la fois la subvention à l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes et celle au Centre pour l'Égalité des Chances.

A la Division organique 12 et en ce qui concerne la dotation à l'ETNIC.

Le Ministre-Président souhaite profiter de l'occasion que lui donne l'examen du budget de l'ETNIC pour réitérer ses excuses pour le dépôt tardif auprès du Parlement et de la Cour des Comptes des budgets de l'ETNIC et de WBI. Il semble qu'une erreur dans l'orientation des documents ait engendré la non remise de ces deux budgets dans les délais prescrits. Cet élément a été découvert la veille de ce qui a eu pour conséquence l'envoi tardif des documents aux parlementaires. Il regrette que ces derniers n'aient pas eu plus de temps pour les étudier. Il s'en excuse.

A l'ajustement du budget 2009, la dotation de l'ETNIC a été diminuée au total de 759.000 euros, la portant ainsi à 26.684.000 euros.

Comme pour l'ensemble des OIP, cette diminution relève de deux aspects. D'une part, la correction des paramètres d'indexation qui avaient été utilisés à l'élaboration du budget initial 2009 de l'ETNIC, vu l'absence finale d'inflation en 2009 (cette correction automatique engendre une diminution de 505.000 euros de la dotation à l'ajustement 2009). D'autre part, la suppression, vu le contexte budgétaire et comme pour l'ensemble des OIP qui en bénéficiaient, du % additionnel d'augmentation de la dotation initialement prévu (cette suppression génère une réduction de 254.000 euros de la dotation).

A l'initial 2010, compte tenu de la décision de statuer la dotation de l'ensemble des OIP, c'est ce même montant de 26.684.000 euros qui est inscrit.

A la Division organique 14, celle des Relations Internationales, le Ministre-Président souligne que d'importants moyens complémentaires ont été mobilisés par le Gouvernement dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne en 2010. Il s'agit au total de 8 millions d'euros de crédits additionnels pour la Région wallonne et la Communauté française.

Cette somme a été répartie entre les différents budgets de la manière suivante :

— Sur la dotation à « Wallonie-Bruxelles Interna-

tional » sur base des missions qui lui incomberont dans ce cadre ainsi que de la clé de répartition habituelle entre la Communauté et la Région, soit une somme de 1.645.000 euros sur la partie Communauté française de la dotation ;

— Sur les budgets du SPW et du Ministère de la Communauté française sur base des activités identifiées à financer ; Un montant de 1.490.000 euros est donc disponible sur une nouvelle allocation de base servant de provision interdépartementale (AB 01.01).

Soit un budget additionnel de 3.135.000 euros pour la Communauté française.

Il ajoute que le programme précis des événements qui seront organisés dans ce cadre est en cours d'élaboration et pourra vous être transmis dès le début de ce mois de janvier.

Le Ministre-Président remercie les membres de la commission de leur attention.

2 Discussion

M. Kubla souhaite entamer une réflexion sur l'articulation des budgets entre la Région wallonne et la Communauté française. A ce titre, il regrette que Bruxelles n'ait pas été davantage au cœur des préoccupations du gouvernement.

Il estime qu'il est difficile de connaître précisément la hauteur des échanges entre la Communauté française et la Région wallonne. Il considère que ces échanges sont peu lisibles. Dans cette vaste toile complexe, il ne perçoit pas le sort qui a été réservé à Bruxelles et à la Cocof.

Il rappelle que, la législature 2004-2009 a été marquée par une augmentation exceptionnelle des recettes de l'ordre de 26,3 %. Par conséquent, il s'étonne, et ce malgré les problèmes conjoncturels actuels, du fossé qui sépare le précédent budget et l'actuel. Il souhaite une explication quant à l'écart entre les dépenses antérieures et celles prévues pour cette année.

Il regrette le manque de précaution pour l'avenir du gouvernement qui n'a visiblement pas su profiter de l'embellie budgétaire de ces dernières années. En effet, les mécanismes automatiques des lois faisaient apparaître des recettes inattendues qui permettaient, selon lui, de saupoudrer dans le but de contenter chaque membre du gouvernement.

Aujourd'hui, que deviennent les transmissions entre la Wallonie et la Communauté française ? Il souhaite également des précisions quant au sort de

la Région de Bruxelles –Capitale. Il juge que cette région a été relativement ignorée.

Il estime que, dans une optique de création de liens politiques forts entre les différentes institutions francophones, il convient nécessairement d'aller plus loin que le simple rapprochement et de faire en sorte que Bruxelles fasse partie du débat.

Par ailleurs, concernant le rayonnement et la promotion de la Communauté française, il constate que 350.000 euros sont consacrés au financement du décret dit « Mémoire ». Comment ce budget est-il utilisé ? Y a-t-il eu sélection de projets ?

En ce qui concerne la gestion des cabinets ministériels et plus particulièrement des économies annoncées dans ce secteur, M. Kubla considère les chiffres peu clairs. En effet, un grand nombre de collaborateurs de cabinets sont détachés à l'administration sans remboursement. Il s'interroge sur les raisons qui poussent à organiser le détachement des collaborateurs avec ou sans remboursement. L'économie annoncée ne relève-t-elle pas seulement d'un jeu subtil d'écriture ? Il souhaite des précisions.

Quant au régime des doubles casquettes ministérielles, M. Kubla se demande pourquoi certains ministres ont gardé un encrage à Bruxelles tandis que d'autres ne possèdent qu'un seul cabinet à Namur. Y a-t-il une raison politique ou économique sous-jacente ?

De plus, il constate que le budget consacré au service d'aide au cabinet et au secrétariat du gouvernement augmente. Il se demande s'il ne s'agit pas là d'une façon détournée de diminuer la masse concrète des cabinets. En faisant gonfler le budget des services extérieurs, le gouvernement s'achète, selon lui, une bonne conscience pour pas très chère. Aussi, désire-t-il un complément d'informations sur la localisation, la composition, le fonctionnement, le « para fonctionnement » des cabinets.

En ce qui concerne la simplification administrative, le commissaire déclare y souscrire pleinement. Il constate, cependant, en tant que mandataire local, une complexification des dossiers. Il regrette qu'un grand nombre de dossiers en urbanisme en Région wallonne aient été arrêtés en raison de l'augmentation des contraintes administratives.

Il estime qu'il y a une dualité entre la présente compétence du Ministre-Président et la compétence de la fonction publique gérée, quant à elle, par le Ministre Nollet. Il conviendrait, à son sens, que les deux compétences soient gérées par le

même ministre. Existe-t-il une cellule qui permette cette gestion commune ? Il est d'avis que le fonctionnement de la fonction publique doit être simplifié. Il se demande donc si le Ministre-Président interfère dans le fonctionnement de la fonction publique relevant du Ministre compétent ou s'il donne des ordres d'aménager différemment la manière dont son administration fonctionne.

En ce qui concerne le budget alloué à la promotion d'une alimentation saine, il se demande si cette compétence ne relève pas davantage du Ministre de la santé.

Concernant le fonds Start, il rappelle qu'il s'agit d'un fonds destiné au soutien des entreprises privées dans des projets à vocation culturelle. Il rappelle également que l'objectif était que le public co-finance ces projets avec le privé. Dès lors, il se demande si des entreprises privées ont été trouvées.

En ce qui concerne les métropoles culturelles, il observe que 300.000 euros ont été alloués à Liège. S'agit-il d'une préfiguration si on tient compte de l'augmentation des crédits de 100.000 euros d'une année à l'autre ? Il s'interroge sur l'utilité concrète du projet. Quelle est la définition exacte d'une métropole culturelle ? Les villes qui souhaitent en bénéficier doivent-elles soumettre un programme précis pour être sélectionnées ?

Enfin, concernant les relations internationales et plus particulièrement la future présidence belge de l'Union européenne, M. Kubla souhaite des précisions sur les activités que la Communauté française entend organiser. En effet, à côté de l'ordre du jour imposé, la Communauté française conservera une marge de manœuvre dans l'organisation de séminaires et rencontres en dehors du sommet formel. Il souhaite connaître la répartition des rôles entre les ministres qui présideront un comité européen dans leur propre secteur. Un dialogue est selon lui essentiel dans la détermination des thèmes que ces ministres vont privilégier.

Concernant l'allocation de base 01 04 21 relative à la simplification administrative, **Mme Saenen** rappelle que, dans la déclaration de politique communautaire, un des projets du gouvernement est l'allègement de la charge administrative en particulier dans le domaine culturel pour des opérateurs qui émargent de plusieurs niveaux de pouvoir. Elle constate que les moyens de cette allocation diminuent. Elle souhaite donc des précisions quant à l'avancement de ce dossier.

Concernant le fonds Start, la commissaire observe un million de crédit supplémentaire en 2010 par rapport à 2009. Elle s'interroge sur les raisons

qui ont amené le gouvernement à procéder à cette augmentation. Des nouveaux projets vont-ils voir le jour ?

En ce qui concerne l'Etnic, elle a eu bruit de certaines difficultés de fonctionnement. Que compte faire le gouvernement pour améliorer son fonctionnement ?

En ce qui concerne l'allocation de base 12 03 02 relative aux dépenses énergétiques, elle se demande si le gouvernement a trouvé un moyen de réduire celles-ci.

Sur ce dernier point, le **Ministre-Président** précise que cette compétence a été transférée à son collègue M. Nollet.

M. Migisha se réjouit du présent budget avec ses accents mis sur la simplification administrative en vue de faciliter la vie des agents, le renforcement des synergies en matière de statistiques entre la Région wallonne et la Communauté française ainsi que le rayonnement culturel et associatif dont la mise en œuvre de la charte associative.

Cependant, il note une diminution substantielle de la dotation du Parlement de 981.000 euros. Il est conscient que le Parlement doit contribuer à l'effort budgétaire global. Cependant, il espère que cette diminution ne portera pas atteinte au fonctionnement du Parlement et à ses services.

En ce qui concerne l'Etnic, le commissaire observe une diminution de la dotation. Il se demande si l'Etnic sera en mesure d'assurer un travail encore plus efficace tel que celui souhaité dans la déclaration de politique communautaire.

Concernant les relations internationales, il se réjouit de la volonté du ministre de continuer et d'approfondir les réformes entreprises sous la législature précédente telle la concentration des actions sur 12 pays. Il se félicite également de la volonté affichée du gouvernement de poursuivre son investissement dans la sphère multilatérale notamment dans le cadre de la présidence belge ou encore celui de la Francophonie.

Il rappelle que le précédent gouvernement a eu l'intention d'ouvrir un second poste de mandataire suite à la fusion entre le CGRI et la DRI. Il souhaite des précisions quant au suivi de la procédure en cours. Le présent budget permettra-t-il de mener cette procédure à terme ?

Concernant le poste « programme-événements exceptionnels » lié à l'organisation de la présidence belge, le commissaire souhaite entendre le ministre sur les différentes lignes budgétaires. Comment le budget de 8 millions d'euros sera-t-il ventilé ?

Enfin, il attend la note de politique internationale annoncée par le Ministre-Président qui aura sans nul doute le mérite de faire le point sur l'action politique dans ce domaine et ainsi de réorienter éventuellement certains axes de développement. Il souhaite connaître le délai de finalisation de cette note.

M. Destexhe souhaite entendre le Ministre-Président quant à l'endettement qui augmente considérablement et qui pourrait atteindre 92 % des recettes ou des dépenses de la Communauté. Il s'inquiète de voir que l'endettement de la Communauté française pourrait approcher son budget annuel alors qu'elle ne dispose pas de recettes propres.

Il rappelle que cette situation est en point de mire de la Flandre. En effet, la Flandre prévoit, quant à elle, dans le plus mauvais scénario d'atteindre un endettement maximal de 32 % avec une disparition de la dette à l'horizon 2016.

Par ailleurs, en ce qui concerne les dépenses des cabinets, le commissaire s'inquiète du nombre des détachements, soit 48 % de l'effectif total des cabinets. S'il reconnaît une diminution de fonctionnement de 10 % en 2010, il rappelle néanmoins que, d'une part, l'objectif des 15 % n'est pas encore atteint et, d'autre part, que la Flandre a décidé de supprimer à terme les cabinets. Sur ce dernier point, il constate qu'en France également le nombre de collaborateurs du gouvernement est de moitié inférieure à celui de l'ensemble des gouvernements belges.

Enfin, concernant le budget de WBI, il se demande si sa création a permis de dégager des économies. Le groupe MR estime que le budget WBI est particulièrement difficile à comprendre notamment en ce qui concerne la répartition du personnel c'est à dire entre le personnel en fonction, le personnel détaché, le personnel APEFE et le personnel engagé dans le cadre de la présidence belge.

3 Réponses du Ministre-Président

Concernant l'articulation des budgets de la Région wallonne et de la Communauté française, le **Ministre-Président** déclare que le gouvernement a couvert, par une décision politique et par des moyens financiers venant de la Région wallonne, 12,5 millions d'euros du déficit de la COCOF, ce qui représente la moitié du déficit estimé. De plus, le gouvernement a réservé 200.000 euros en cas de besoin.

De plus, le gouvernement n'aurait pas pu ne pas toucher à l'enseignement sans un renforce-

ment de la coordination et l'élaboration d'une stratégie commune négociée entre Bruxelles et la Wallonie par rapport au maintien d'un certain nombre d'objectifs assignés tant au secteur de l'enseignement que ceux découlant du plan Marshall et de ses sources antérieures (contrats d'avenir, contrats d'avenirs actualisés). S'ouvre ici toute la discussion relative aux bassins d'enseignement qui peuvent donner des réceptacles de cette meilleure articulation entre économie et enseignement.

En ce qui concerne les moyens en recettes, le Ministre-Président déclare que ceux-ci ont augmenté de manière importante dans les mêmes fourchettes d'augmentation que ceux du Fédéral. Toutes les institutions ont connu le même problème avec l'arrivée de la crise car les Etats n'ont pas été placés devant une obligation de réinvestissement immédiat pour soutenir le secteur financier. De plus, tous les Etats ont été confrontés dans le même temps à une baisse de croissance de l'activité économique avec des conséquences directes en terme de recette sur le budget des entités.

Sur ce dernier point et en réponse à M. Destexhe, il tient à préciser que la situation des entités n'est pas comparable. Il rappelle que dans les négociations antérieures sur le refinancement des entités notamment celles de la St Polycarpe, il a été demandé que la croissance devienne un des éléments de qualification des moyens financiers communautaires.

En effet, à l'époque ces moyens étaient inflés mais non liés à la croissance. Or, la croissance moyenne était un des éléments sur lequel il était possible de se reposer pour compenser l'effet de dérive barémique. Quand ces accords ont été renégociés, la Flandre qui ne se trouvait pas dans la même situation puisqu'elle gérât de façon concomitante ses deux budgets, a reçu un plus qui lui a permis de se désendetter beaucoup plus rapidement. Ceci explique que la Flandre était parvenue à un stock de dettes zéro avec des marges de manœuvres plus importantes.

La Communauté française, quant à elle, ne bénéficie pas de ressources propres qui lui permettent de mobiliser le manque à gagner.

Cependant, c'est ici que se justifie également la gestion concomitante des budgets. En effet, si cette faculté n'existait pas, les ultra nationalistes wallons pourraient avancer comme argument que l'argent mis notamment en œuvre pour éviter de toucher de manière trop directe à l'enseignement, est pris de la Wallonie pour la Communauté et Bruxelles n'apporte pas un écho à même hauteur. Cet argument ne tient pas compte de la réalité institutionnelle et semble injuste. En effet, la contre

partie est qu'une cohérence institutionnelle peut être davantage maîtrisée puisque les différentes compétences peuvent être mobilisées notamment dans des dessins stratégiques communs.

D'autres part, d'aucuns pourraient avancer un second argument injuste à savoir que la Région wallonne et la Communauté française ne s'investissent pas pleinement pour la Région de Bruxelles. Cela reviendrait à oublier l'effort fourni en faveur des francophones de la Région de Bruxelles. En effet, ce qui a été dit concernant l'enseignement pour la Région wallonne est le versant de ce qui pourrait être utilisé en termes d'aides directes en faveur des francophones de la Région bruxelloise et aux compétences bruxelloises qui sont liées tel le plan d'action pour le redressement économique et l'emploi.

En ce qui concerne les principes de défense de rayonnement de la Communauté française et plus particulièrement le décret dit « Mémoire », le Ministre-Président affirme qu'il s'agit d'un texte qui a fait l'objet d'un grand consensus. Il précise que le montant prévu est de 350.000 euros pour l'année 2010. Il rappelle qu'il existe une procédure d'appel à projet. Le Conseil de transmission de la mémoire composé de représentants du monde académique, installé depuis le 30 juin 2009, sert de récipient aux candidatures. Le premier appel à projet a été clôturé le 31 octobre. La cellule de coordination pédagogique « démocratie ou barbarie » procède actuellement au dépouillement des dossiers et fera rapport au Conseil.

En ce qui concerne les cabinets ministériels, le Ministre-Président renvoie à la réponse qu'il a donné suite à une question écrite posée par le commissaire Destexhe. Il reconnaît néanmoins que le débat est long.

Il souhaite rappeler qu'il n'est pas possible de se référer au système flamand et encore moins au système fédéral en pensant à tort que le nombre facial de collaborateurs de cabinets correspond à la réalité. En effet, au fédéral, les cellules stratégiques travaillent de façon radicalement différente avec l'administration. La mobilisation directe pour le politique est plus grande. Du côté flamand, la configuration est presque identique. Par certains aspects, cette configuration se rapproche du système américain.

Il tient à faire remarquer que l'économie réalisée par le gouvernement dans ce secteur n'est pas de 10 % comme avancé par M. Destexhe. Avec la constitution du gouvernement, les cartes de l'allocation budgétaire ont été rebattues. Les champs de compétences par ministre ne sont plus les mêmes. La comparaison n'est donc pas si aisée. Il tient à

disposition des membres de la commission la redécomposition montrant que l'objectif d'économie de 15 % est atteint.

Quant à la localisation des cabinets, il déclare que le gouvernement n'a pas voulu jouer le jacobinisme absolu. Il affirme que le gouvernement ne s'interdit pas de tenir un gouvernement wallon à Bruxelles tout comme un gouvernement de la Communauté française à Namur. Le même raisonnement peut-être tenu pour les cabinets ministériels, la toute grande majorité des ministres à double casquette ayant maintenu une antenne ou un secteur complet d'activité à Bruxelles pour des raisons d'ordre symbolique.

En ce qui concerne la simplification administrative, le Ministre-Président estime qu'il s'agit d'un travail compliqué dont l'objectif premier est de rendre la vie plus simple aux citoyens, aux administrations qui recourent aux services d'administrations tierce, au Parlement et aux organes de contrôle démocratiques dans l'usage qu'ils font d'un certain nombre de données ainsi qu'aux entreprises.

Il est conscient qu'en amont des procédures extrêmement complexes doivent être mises en place. En Communauté française, l'Etnic est un des outils qui doit permettre d'aider cette simplification. En Région wallonne, il s'agit de l'agence qui a pour vocation la simplification administrative.

De plus, il précise qu'il ne s'agit pas d'une compétence purement fonctionnelle du ministre de la Fonction publique. Cette compétence requiert la mobilisation de l'informatique administrative relevant de sa compétence ainsi que celle de plusieurs ministres fonctionnels qui doivent actionner, dans leurs compétences propres, des mécanismes de simplification.

Il ajoute qu'un des éléments de complexification réside également dans lisibilité des textes votés.

En ce qui concerne le crédit relatif à la promotion de l'alimentation, le Ministre-Président déclare qu'il s'agit d'une compétence reliquaire mise en œuvre par la Ministre-Présidente de l'époque qui voulait ainsi initier de manière transversale des politiques dans certains domaines dont celui de la qualité de l'alimentation.

Quant au fonds Start, il précise que le montant alloué de 6 millions d'euros provient du fonds d'égalisation. Ce montant est donc sur le plan budgétaire parfaitement neutre. La logique de mobilisation des capitaux privés vient buter sur le momentum. En effet, le contexte actuel n'est pas eu-

phorisant par rapport à l'investissement et ce, de manière générale.

Il déclare que le gouvernement a l'espoir de jouer sur plusieurs tableaux, les relations transfrontalières Flandre – Wallonie mais aussi internationales.

En ce qui concerne le titre de métropole culturelle, le Ministre-Président affirme que la volonté du gouvernement n'est pas de valoriser ce qui existe mais de mettre en place une stratégie de mobilisation du territoire de manière continue. En effet, il convient de mettre en œuvre, des systèmes dans lesquels l'économie est appuyée par la culture. Il propose que soit discuté au parlement les modes de sélection avec une évaluation en vue d'assurer la progression de ces projets.

Concernant les relations internationales et plus particulièrement la présidence belge, il explique que les budgets s'élèvent au total sur les deux entités de l'ordre de 8 millions d'euros. Ils se ventilent entre une dotation WBI – Communauté française de 1, 645 millions d'euros, une provision gérée par la Communauté française de 1,490 millions d'euros, une dotation WBI – Région wallonne de 2,75 millions d'euros et d'une provision gérée par la Région wallonne de 2, 790 millions d'euros.

Il précise que les deux provisions ne sont pas gérées de la même manière. En effet, si la Communauté française met en œuvre une provision, elle remplira un certain nombre de fonctions immédiatement transversales et le reste est distribué entre ministres fonctionnels. Par contre, en Région wallonne, il n'y a pas de provisionnement transversal.

Il précise que la Communauté française assurera la traduction et l'appui d'un certain nombre d'événements extraordinaires qui valoriseront la présidence belge. Il donne la liste non encore exhaustive des activités prévues :

- une série de colloques relatifs notamment aux industries culturelles, à la promotion et la circulation des films européens, à la lutte contre la pauvreté et les exclusions sociales ;

- un forum relatif aux politiques architecturales ;

- un séminaire sur le concept de labellisation du patrimoine européen ;

- une rencontre avec les jeunes à l'initiative de la ministre de la jeunesse dans le cadre de 2011 année européenne du volontariat ;

- un colloque portant sur l'Europe et l'enfance tenu par le ministre en charge de ce département ;

— une réunion des directeurs généraux du sport.

Le Ministre-Président ajoute que WBI sera en charge de la communication et de l'appui technique d'un conseil informel culture. Ce conseil a fait l'objet d'un débat au dernier comité de concertation. De plus, une réunion ministérielle sur l'enseignement obligatoire sera également organisée ainsi qu'un séminaire sur la mobilité des jeunes.

En ce qui concerne la fusion DRI – CGRI, le Ministre-Président déclare qu'il n'y a pas de réduction de la dotation à WBI. Le gouvernement a voulu entrer dans une logique de mobilisation des moyens, ce qui avait été annoncé par le ministre en charge sous la précédente législature. De plus, ce ministre avait annoncé le recyclage des moyens dégagés par des économies d'échelle en produits d'activation. L'idée est ici de recycler des moyens qui étaient payés en frais d'administration en moyen d'activation.

Au delà d'un audit de WBI, le gouvernement a également la volonté d'optimiser le fonctionnement de toute la structure en ce compris les représentations à l'étranger.

Concernant les moyens octroyés au Parlement, le Ministre-Président souhaite rassurer les commissaires. L'intention n'est pas d'imposer des moyens d'économies telle que le travail parlementaire pourrait s'en trouver affecté. L'idée est d'entrer dans une logique où chaque institution doit contribuer à l'effort consenti par tous en cette période de crise.

M. Kubla estime que les réponses du Ministre-Président ne suffisent pas à clore les différents débats ouverts lors de la présente discussion. Les questions posées reviendront très probablement au fur et à mesure au cours de l'année.

Il retient des propos du Ministre-Président qu'il existe une réalité budgétaire comparable à celle du fédéral. Cette comparaison lui semble un peu hâtive puisque le fédéral a des ressources propres. La Communauté française n'en disposant pas, la seule possibilité est donc d'élaborer des équilibres ponctuels avec la Wallonie.

En ce qui concerne les cabinets ministériels, tout est question de mentalité selon l'intervenant. Or, pour changer les mentalités, il convient impérativement d'avoir la volonté de le faire. Il semble que la Flandre se dirige vers une suppression des cabinets au profit d'un travail de collaboration plus intense avec l'administration. Il s'agit donc d'un choix politique.

Quant à la simplification, il se déclare lassé par

le thème. En effet, chaque déclaration gouvernementale comprend son lot de bonne volonté en la matière alors que dans les faits, il ne perçoit aucun changement.

Le Ministre-Président réaffirme la complexité du travail et juge que la simplification administrative sera un chantier toujours ouvert.

Concernant la présidence belge, **M. Kubla** est d'avis que les colloques et séminaires devraient se terminer dans la mesure du possible par des délibérations qui puissent être votées dans les cénacles interministériels des 27 pays, sans quoi ces activités risquent d'être de simples actes intellectuels sans obligation pour l'administration de les mettre en œuvre.

M. Migisha rappelle sa question relative à l'Etnic.

Le Ministre-Président déclare que le gouvernement a considéré la manière de travailler la plus efficace. Les mesures prises sont des mesures d'ajustement par rapport à l'évolution.

De plus, les missions de l'Etnic vont être renforcées en les confiant à l'IWEPs avec l'engagement de deux équivalents temps plein.

4 Votes

Par 9 voix et 2 abstentions, la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales et du Règlement, de l'Informatique, Contrôle des communications des membres du gouvernement et des Dépenses électorales recommande l'adoption par la commission des Finances, de la Comptabilité, du Budget et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2009 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Par 9 voix et 2 abstentions, la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales et du Règlement, de l'Informatique, Contrôle des communications des membres du gouvernement et des Dépenses électorales recommande l'adoption par la commission des Finances, de la Comptabilité, du Budget et du Sport du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Il est fait confiance au Président et à la rapporteuse pour la rédaction du présent avis.

La rapporteuse,

Le Président,

M. SAENEN

B. DIALLO